

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Votants : 39

SECRETAIRE DE SEANCE : Sarah NEROZZI BANFI

QUESTION N°006

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DE JANVIER A SEPTEMBRE 2025 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE MANDON SOMAREP POUR LE MARCHE COUVERT SITUE PLACE DE LA HALLE

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI,
M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT,
M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoît VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-PAWLOFF, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI à partir du point n°002, Mme Samira BELMOKHTAR, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Céline FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND, M. Nathan BOROWIECKI, Mme Nathalie CHAUFFOUR, M. Philippe CERISIER, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA, M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Linda SAGET a donné pouvoir à M. David GOSSET,
Mme Yasmina SOLTANI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ, jusqu'au point n°001,
M. Mohamed EL BAGHDADI a donné pouvoir à M. Johann ROS,
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. Philippe BARAT.

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2026**QUESTION N°006**

OBJET : **RAPPORT D'ACTIVITES DE JANVIER A SEPTEMBRE 2025 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE MANDON SOMAREP POUR LE MARCHE COUVERT SITUE PLACE DE LA HALLE**

RAPPORTEUR : **SEVERINE GOMES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1411-3,

Vu la délibération n°2026/013 du Conseil municipal du 30 mars 2026 créant la Commission Consultative des Services Publics Locaux et composant les membres de ladite commission,

Vu la délibération n°2018/085 du Conseil municipal du 28 juin 2018 par laquelle il adopte les termes du contrat de concession de service public relatif au marché communal conclu avec la société MANDON SOMAREP pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} octobre 2018, et a pris fin le 30 septembre 2025,

Considérant qu'en application des dispositions visées ci-dessus, le rapport du délégataire du service public doit être soumis chaque année à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que cette question a été examinée en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 24 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'exploitation de janvier à septembre 2025 établi par la société MANDON SOMAREP, délégataire du marché couvert place de la Halle.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Et ont, les membres présents, signés au registre.

Pour extrait conforme,

Sarah NEROZZI-BANFI Adjointe au Maire, Secrétaire de séance 	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise  
--	--



Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260625-Q006DB2026-076-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026